

des  
**CAMPING**  
**Sources chaudes**

# Livret d'accueil

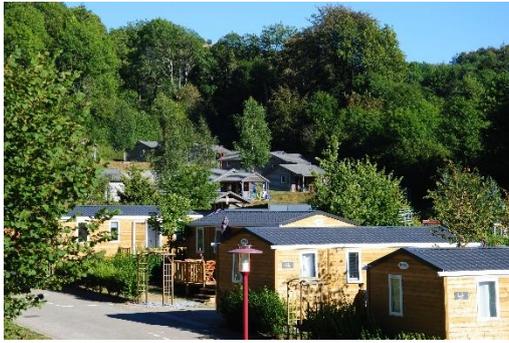


Merci de ne pas  
emporter ce livret

En cas d'urgence, contactez :  
**06 62 35 58 10**  
**06 52 56 50 65**  
Code Wi-Fi : Camping public  
(pas de mot de passe)







Chers amis vacanciers,

L'équipe du Camping des Sources  
Chaudes vous souhaite la

## Bienvenue

Vous trouverez dans ce livret les  
informations nécessaires pour vous  
permettre de passer un séjour  
inoubliable.

Il vous dévoile la liste des animations  
organisées par le camping, des activités  
et sites touristiques à visiter aux  
alentours, des restaurants et vous dévoile  
les atouts notre belle région.

Il vous apporte aussi des informations  
plus techniques sur la vie dans l'enceinte  
du camping et vous donne la liste des  
numéros utiles pour un séjour en tout  
sérénité.

L'équipe du camping est à votre entière  
disposition.

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter de

## Bonnes vacances !

## Sommaire

Numéros utiles	3
Règlement intérieur	4
Charte environnementale	6
Gestion des déchets	8
Liste des restaurants	10
Que faire par mauvais temps ?	12
Que faire par beau temps ?	13
Quelques idées de visites	14
Piscines	15
Infos activités	16
Histoire des sources chaudes	17
Notre village	18
Notre région	19
Plan camping	20



# Numéros utiles

## URGENCES

En cas d'urgence dans l'enceinte du camping:  
06 62 35 58 10 ou 06 52 56 50 65



**Police Secours : 17**  
**Gendarmerie de Lacaune : 05 63 37 63 17**  
**SAMU : 15**  
**Pompiers : 18 ou 119**  
**S.O.S. Médecin : 3966**  
**Appel d'urgence Europe : 112**



**Médecin :**  
05 32 37 00 25  
05 63 37 00 18

**Cabinets infirmiers :**  
05 63 37 03 02  
05 63 37 03 33

**Centre anti-poison  
de Toulouse :**  
05 61 77 74 47

**Pédicure -  
podologue :**  
05 63 37 47 64  
06 07 51 11 67  
05 63 37 07 77

**Kinésithérapeute :**  
05 63 37 00 44



**Cabinet dentaire :**  
05 63 71 71 68



**Pharmacie :**  
05 63 37 00 45



**Vétérinaire :**  
05 63 37 06 34



**Taxi - Ambulance :**  
06 82 31 48 07  
05 63 37 06 10



**Office de Tourisme :**  
05 32 11 09 45



**La Poste :**  
05 63 32 11 09



**Mairie :**  
05 63 37 00 18



# Règlement intérieur



## DANS TOUT LE CAMPING

### 1 - Conditions d'admission.

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et à séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

### 2 - Formalités de police.

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit, au préalable, présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

### 3 - Installation.

La tente ou la caravane et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

### 4 - Bureau d'accueil.

Ouvert de 9h à 12h et 15h à 19h (Juillet – Août). On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un livre de réclamations, est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

### 5 - Redevances.

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer, la veille, le paiement de leurs redevances.

### 6 - Bruit et silence.

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous les bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Le silence doit être total entre 22 h 30 et 7 h 30.

### 7 - Visiteurs.

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

### 8 - Circulation et stationnement des véhicules.

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/h. La circulation est interdite entre 22 h 30 et 7 h 30 et elle est autorisée dans le terrain de camping que de 7h30 à 22h30.

## 9 - Tenue et aspect des installations.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les "caravaniers" doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. L'usage de sac poubelle est obligatoire. Au bloc sanitaire, le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Les caravanes doubles essieux ne sont pas admises sur le terrain de camping, en raison de la non-stabilité du sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement, qui aura été utilisé durant le séjour, devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## 10 - Sécurité.

### a) Incendie.

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

### b) Vol.

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

## 11 - Jeux.

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunions ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

## 12°) Garage mort.

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le "garage mort".

## 13 - Affichage.

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

## 14 - Infraction au règlement intérieur.

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra, oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.



# Notre charte environnementale

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre établissement. Depuis l'ouverture du camping des sources chaudes, nous accordons une place importante au respect de l'environnement. Pour nous, pour vous et pour les générations futures, nous tentons de minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement.



## Gestion des déchets

- Mise en place du tri sélectif, gestion des déchets spéciaux, poubelles dédiées au tri
- Mise en place d'un compostage et d'une sensibilisation au compostage
- Suppression quasi systématique des conditionnements individuels
- A l'accueil nous collectons le pain sec pour les animaux



## Economie d'énergie

- Nous relevons chaque mois nos compteurs d'électricité pour mieux gérer les consommations
- Nous remplaçons chaque ampoule par une ampoule LED sur nos éclairages ;
- Nous équipons les sanitaires de détecteurs de présence



## Gestion de l'eau

- Nous relevons chaque mois nos compteurs d'eau pour mieux gérer les consommations
- Installation de double chasse, de bouton pressoir à l'ensemble des sanitaires collectifs,
- Nous avons installé sur tous les robinets des économiseurs d'eau
- Nous avons installé des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage et l'entretien des locaux
- De plus nous utilisons des copeaux de bois pour nos massifs évitant l'évaporation de l'eau



## Nuisances sonores

- Animations nocturnes maîtrisées ne dépassant pas 22h30
- Pas de circulation des véhicules de 22h30 à 7h30 afin de respecter le repos de chacun
- Les déplacements du personnel sur le terrain se font en voiturette électrique et à pied



## Politique d'achats

- Utilisation de produits d'entretien "Eco label" respectueux de l'environnement dès que possible, ainsi que du vinaigre ménager et bicarbonate de soude.
- Valorisation des produits locaux, vous trouverez dans nos menus et à l'accueil des produits issus de l'agriculture raisonnée, locale issus de notre région et provenant directement des producteurs
- Nous organisons des marchés de producteurs sur le camping
- Nos espaces verts sont entretenus sans pesticide et nous utilisons des méthodes alternatives avec les chèvres.

## Et plus encore...

- Former ses équipes et sensibiliser ses partenaires à un mode de travail plus durable
- Encourager les comportements responsables de ses clients via un affichage adapté

**MERCI DE NOUS SOUTENIR DANS NOTRE DEMARCHE LORS DE VOTRE SEJOUR !**



# Ce que vous pouvez faire



## Vous pouvez limiter la consommation d'énergie :

- en ouvrant les volets et rideaux et en éteignant les lumières
- en éteignant les appareils en veille et débranchez les chargeurs
- en éteignant les radiateurs lorsque vous ouvrez les fenêtres pour aérer
- en fermant les fenêtres lorsque vous quittez le bâtiment
- en réglant le chauffage un minimum le soir



## Vous pouvez limiter la consommation d'eau :

- en fermant les robinets dès que possible (on évite le goutte à goutte)
- en utilisant un verre lors du brossage de dents
- en fermant le robinet lors du savonnage des mains, corps sous la douche
- en prévenant le propriétaire en cas de fuite



## Vous pouvez trier vos déchets :

- en participant au tri sélectif et au compost
- en jetant les piles, médicaments et ampoules au bon endroit (pas avec les autres déchets)
- en jetant vos mégots de cigarettes dans les cendriers mis à votre disposition
- en ne jetant aucun produit (toxique, peinture, papier) dans les sanitaires



## Vos petits plus...

- Consommez local et utilisez notre éco-cup
- Utilisez des produits d'hygiène biodégradables et d'entretien avec un « éco label »
- Circulez à pied ou à vélo
- Ramassez vos déchets et signalez ceux qui auraient été déposés

# Nous vous remercions de vos efforts

## Pour aller plus loin...

**Geste n°1 : Choisir le bon produit et le bon conditionnement**  
**Geste n°2 : Fabriquer du compost**  
**Geste n°3 : Indiquer le STOP-PUB sur la boîte aux lettres**  
**Geste n°4 : Limiter les impressions**  
**Geste n°5 : Boire l'eau du robinet**  
**Geste n°6 : Économiser les piles**  
**Geste n°7 : Réutiliser ce qui peut l'être**  
**Geste n°8 : Préférer les sacs réutilisables**  
**Geste n°9 : Choisir des produits avec des labels "environnement"**  
**Geste n°10 : Gestes alternatifs (faire ses yaourts, son pain, ses confitures...)**



# La gestion des déchets



## Le Recyclage des déchets : votre participation

Lors de votre arrivée, nous vous fournissons :

- 1 sac jaune réservé aux plastiques, cartons d'emballage et boîtes métalliques
- 1 sac noir réservé aux déchets non recyclables

Les sacs poubelles sont fournis à l'arrivée sur le camping.

## La collecte des déchets est effectuée :

- Par vos soins sur l'espace de tri municipal à droite à la sortie du camping (avant la piscine)
- 1 fois par semaine devant votre chalet le jour du départ le samedi matin.

Vos restes alimentaires (hors produits carnés) peuvent être déposés au compost.  
Les déchets végétaux produits sur le camping sont compostés sur place.

## Compost

- Epluchures
- Restes de fruits et légumes
- Marc de café
- Sachet de thé
- Coquille d'oeuf
- Feuillages
- Fleurs fanées
- Tonte de gazon



- Pelures d'agrumes
- Peau de banane
- Restes de viande, poisson et fruits de mer
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Restes de repas cuisinés

## Poules et chèvres

Restes de repas :

- Pâtes
- Riz
- Légumes



- Pommes de terre
- Restes de viande
- Poisson



Uniquement du pain dur



# Le tri, c'est simple !



Bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserves métalliques, canettes métalliques, emballages plastiques, briques alimentaires, cartonnets, magazines, journaux, prospectus.

**Attention :**  
**pas de barquettes**  
**polystyrène.**



Bouteilles, bocaux et flacons en verre.  
**Attention : pas de vaisselle,**  
**ni de pot de fleur, ni de miroir brisé.**

Cartons gras, couches-culottes, mégots, vaisselle jetable, yaourts, mouchoirs, essuie-tout, barquettes polystyrène.  
**Attention : avant de jeter, trie !**



**Si vous avez un doute, ne prenez pas le risque de contaminer votre sac, jetez dans les ordures ménagères. Vous devez emmener vos sacs poubelle au point de collecte qui se situe dans la rue à droite en sortant du camping juste avant la piscine**



# Les restaurants à Lacaune



## **Le Relais de Fusiès**

2, rue de la République - **05 63 37 02 03**



## **Brasserie Le XIII**

2, rue de la Mairie – Tél. : **06 89 38 73 52**



## **Grand Café Chez Ricou**

3, avenue de Naurois – Tél. : **05 63 37 00 48**



## **Le Patio**

13, rue de la Mairie - Tél. **07 78 16 07 39**



## **All'in** – Restaurant du Casino

Avenue de Naurois – Tél. : **05 63 37 02 03**



## **Le Fast**

3, avenue de Naurois - Tél. **07 85 97 16 08**



## **Brasserie Le Globe**

3, place Général de Gaulle – Tél. : **05 63 37 04 02**



## Les restaurants alentours



### **Le Murasson**

Le bourg – 12370 MURASSON - Tél. **06 35 10 10 70**



### **Restaurant du Laouzas**

Rieumontagné – 81320 NAGES - Tél. **06 11 04 62 37**



### **Lou Castel**

Le bourg – 81320 NAGES - Tél. **05 63 37 06 12**



### **La Coop' Pizza**

3, route de Lacaune - 81530 VIANE - Tél. **05 67 27 35 07**



### **Lo Cantamerle**

Le bourg – 81320 MOULIN-MAGE - Tél. **05 63 79 10 58**



### **Le Rendez-vous**

Rue du 19 mars 1962 - 81530 VIANE - Tél. **05 63 71 29 42**



### **K-Bo**

Lieu-dit Cabot – 81320 NAGES - Tél. **06 83 61 60 61**



# Que faire par mauvais temps ?

## Terroir

- Visite guidée salaisons Oberti (Lacaune)  
*Visites offertes si elles sont organisées par le camping*
- Visite charcuterie artisanale Rascol (Lacaune)
- Visite charcuterie Millas (Moulin Mage)
- Laiterie Fabre (Viane)
- Yaourterie et fromagerie locale (Lacaune)



## Loisirs

- Salle d'animation du camping
- Ping-pong
- Flipper
- Baby-foot
- Jeux de société
- Jeux Multisports
- Loto-Bingo (20 pers min)
- Projection de film (à la demande)
- Retransmission de match



## Espace des sources chaudes

- Piscine intérieure
- Sauna
- Hammam
- Jacuzzi
- Espace forme



## Centre de bien-être

- Jacuzzi
- Hammam
- Sauna
- Bain à remous
- Massages, soins, modelages...



## Patrimoine

### Visite de musée :

- Maison de la charcuterie (*jeu enquête*) (Lacaune)
- Musée du vieux Lacaune. Avec salles dédiées à l'enfant sauvage. (*jeu de piste coccinelle*) (Lacaune)
- Filature Ramond : il était une fois la laine (Lacaune)
- Musée de la vie paysanne (Rieumontagné-Laouzas-Nages)
- Nocturne costumée dans les tours du château (Nages)
- Visite du musée des mégalithes : vivre à l'époque néolithique (Murat)
- Musée des battages (Murat-sur-Vèbre)
- Musée de l'auto ancienne (Moulin-Mage)



## Casino



# Que faire par beau temps ?

## Terroir

### Visite de fermes et animaux :

- Visite de la ferme Payrac
- Visite du GAEC de la Bouissounade (*sur rendez-vous*)
- « Petite ferme » au Camping des Sources Chaudes
- Moulin de Louat (Moulin-mage, sous-réservation)

## Loisirs

### Sorties nature :

- Randonnées pédestres
- Circuit VTT ; parcours à vélo
- Sentier de l'enfant sauvage (*Pâques - Toussaint*)
- Sentier du petit train (*Voie verte – 13km*)
- Circuit des fontaines
- Circuit des Statues Menhirs
- Sentier de Martinou et Pansières (*Avril*)
- Sentier d'interprétation et circuits d'orientation
- Au château de Lacaune
- Base loisirs du Laouzas / La Salvetat
- Location de vélos électriques

## Autour de l'eau

- Plateau des lacs Laouzas, Raviege, St peyres, Vésoules
- Bassin de Poutras (*pêche*)
- Bassin de Granisse

## Espace des sources chaudes

- Piscine extérieure
- Pentagliss
- Toboggan
- Pataugeoire
- Rivière d'eau

## Patrimoine

### Nombreuses visites de villages :

- Résous le mystère de la légende du Démon de Lacaune
- Visite de Fraisse-sur-Agout
- Visite de Viane : Part à la découverte du village (*adultes et enfants*)
- Visite de Murat (*adultes et enfants*)
- Visite de Nages
- Visite de la Salvetat-sur-Agout : Bienvenue à la case nature.





# Quelques idées de visites



## Lacaune : histoire et terroir ! (5 km)

- Visite d'une charcuterie artisanale avec dégustation
- Déjeuner dans un restaurant des Monts de Lacaune (*produits locaux*)
- Parcours guidé du « circuit des fontaines »
- Visite du musée du vieux Lacaune (*Art et de traditions populaires*)
- Découverte d'une filature tricentenaire



## Nature et bien être ! (50 km)

- Relaxation à la balnéothérapie ou tournoi de pétanque ou concours de belotte
- Déjeuner au parc résidentiel des Sources Chaudes
- Circuit du Sidobre avec ses rochers tremblants et ses cascades



## Montagne noire (55 km)

- Passage sur la passerelle de 140 m de long et de 70 m de haut pour rejoindre le village de Hautpoul
- Visite de la Maison du Jouet en bois



## Patrimoine et religion ! (60 km)

- Sur les traces des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle (*Eglises et monuments*)
- Déjeuner dans un restaurant des Monts de Lacaune (*produits locaux*)
- Circuit aux panoramas époustouflants (*Vierge du Montalet et Menhirs millénaire*)



## Parc naturel régional du Haut-Languedoc (100 km)

- Traversée des villages fleuris et du col de Fond-froide (*points de vue remarquable*)
- Pique-nique au Gorges d'Héric (*site naturel classé*)
- Ballade au fil des ruisseaux, à la découverte des gouffres et des bassins naturels.
- Retour par la tournée des Lacs (Lac de Salvetat et Lac de Nages)



## Viaduc et Roquefort : Passerelle gustative ! (160 km)

- Visite guidée d'une cave de Roquefort (*avec dégustation*)
- Déjeuner au restaurant de Roquefort-sur-Soulzon
- Découverte du célèbre Viaduc de Millau
- Visite d'une ganterie centenaire Millavoise



## Sur les traces des Cathares ! (190 km)

- Visite de la cité épiscopale d'Albi (*Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO*)
- Déjeuner aux saveurs locales dans un restaurant d'Albi
- Découverte de Cordes-Sur-Ciel, village médiéval perché en hauteur
- Passage par la Vallée du Tarn, et découverte du village typique d'Ambialet



# La piscine

## Espace des sources chaudes ~ Piscine intercommunale

### Les shorts ou bermudas sont interdits, slip de bain et boxer de bain obligatoire.

Les entrées sont suspendues une demi-heure avant la fin de la fermeture. L'évacuation des bassins sera effective 20 minutes avant l'heure de fermeture générale. Les espaces communs des vestiaires sont mixtes. La direction recommande aux usagers d'éviter le port de bijoux, bagues, lentilles de contact etc...pour aller au bain ainsi que d'apporter des objets de valeurs dans l'enceinte de l'établissement.

### RECOMMANDATIONS :

#### Par mesure de sécurité, il est nécessaire de respecter les consignes suivantes :

L'accès à la piscine est autorisé aux enfants de moins de 8 ans seulement s'ils sont accompagnés d'une personne majeure et en tenue de bain, qui en assurera la surveillance et l'entière responsabilité. Ne pas courir sur les plages, ne pas pousser, ne pas jouer au ballon, ne pas pratiquer des apnées, ne pas plonger, ne pas utiliser d'engins flottants, ne pas utiliser des palmes masques et tubas, ne pas apporter d'objet présumé dangereux, ne pas fumer, ne pas manger à proximité des bassins, ne pas introduire d'animaux, ne pas cracher.

#### Salle balnéo et forme :

Pour des raisons de sécurité, le sauna ainsi que le bain bouillonnant et le hammam sont interdits aux personnes de moins de 18 ans, même accompagnées. Le passage à la douche est obligatoire préalablement à l'entrée en cabine. La salle de musculation est interdite aux personnes de moins de 16 ans, tenue de sport obligatoire ainsi que des chaussures propres.

L'entrée est offerte à l'Espace des Sources Chaudes, tous les jours et pour toute la famille. Dans la limite de la capacité maximale autorisée par le maître-nageur.



Renseignements, horaires et tarifs sur :





# Infos activités

## Activités payantes

**Location vélos électriques**



**Visite du musée Oberti**



**Centre de bien-être**



## Activités gratuites

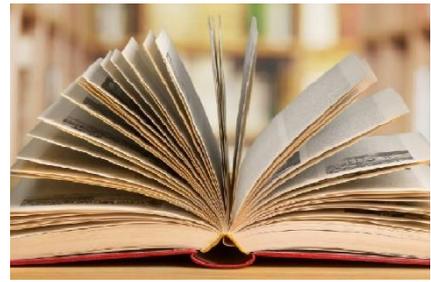
**Piscine chauffée**



**Jeux de société**



**Livres**



## Jeux de piste et enquête policière en autonomie

Moins de 14 ans

Plus de 14 ans

Adultes

Moins de 7 ans

**SUR LA PISTE DE l'enfant sauvage**  
JEU DE PISTE DANS LE CAMPING

**VERSION ENFANTS 5-13 ANS**

Cherchez l'enfant Philippe du Parc de la source. Mieux vous connaître, plus vous apprendrez sur les animaux de la région. Vous allez chercher les animaux de la région dans le camping. Vous allez chercher les animaux de la région dans le camping.

La nature, c'est le lieu de vie de l'enfant sauvage. Présérvons-la ! Joseph se réveille de ses songes de braves, de ne rien jeter par terre, de respecter les animaux et les insectes.

**A LA RECHERCHE DES MOTS PERDUS**  
JEU DE PISTE DANS LE CAMPING

Vous allez chercher les animaux de la région dans le camping. Vous allez chercher les animaux de la région dans le camping.

Bonne chance !

**La foudre et le sang**  
ENQUETE POLICIERE

**Qui a assassiné le génie de la physique ?**

Munis de votre téléphone mobile équipé d'un lecteur de QR Code, partez à la recherche du coupable de ce crime odieux en menant une véritable enquête policière.

Scannez ce QR Code... et c'est parti !

Bonne chance !

**Grignote ?**  
Il est allé voir Grisetette par là

## Nourrissage des animaux (Nourriture à demander à l'accueil)







# Histoire des sources chaudes



**1609** – A l'occasion de travaux permettant l'arrosage des prairies, on constate l'existence d'une ancienne construction. La forme du bassin et le dallage laissent supposer la facture d'un ouvrage gallo-romain. Les consuls déclarent que la source abondante et tiède a guéri certaines maladies incurables.

**1635** - L'évêque de Castres souffrant de gravelle vient prendre les eaux et constate leurs vertus. Il demande que l'on établisse deux bains couverts, l'un pour les pauvres, l'autre pour les personnes de qualité. L'Assemblée Diocésaine vote 1500 livres pour cette restauration.

Par la suite, les bains furent délaissés.

**1854** – Le Bureau de Bienfaisance est propriétaire des eaux qui surgissent dans le « Pré des Pauvres ». Un nommé Fourès propose de prendre en concession l'exploitation des eaux minérales. LE Bureau de Bienfaisance accepte à condition que Monsieur Fourès construise un établissement avec 2 piscines, 2 chauffoirs et 32 baignoires. L'acte de concession est accepté. Les pauvres de la commune, munis d'une carte d'indigents, peuvent y prendre des bains gratuitement.

**1857** – Des analyses sont réalisées sous la direction des professeurs Bérard et Massol de la Faculté de Pharmacie de Montpellier.

**1874** – Le Bureau de Bienfaisance vend les terrains, la source et l'établissement aux enchères publiques sur la base de 35 000 F. Monsieur Ludovic de Naurois se porte acquéreur. Il obtient l'autorisation légale d'exploitation. Il entreprend des travaux.

**1884** – L'établissement thermal dispose de 80 chambres, d'une douzaine de cabines de bains et d'une salle de douches. On aménage une magnifique salle à manger, un solarium et un casino.

**1890** – Les bains de Lacaune connaissent une période faste. Ils attirent une société choisie du Bas-Languedoc dont les brillants équipages animent les rues de la cité et des environs.

**1912** – Des difficultés de gestion et des ennuis financiers surviennent.

**1914** – La guerre débutant en pleine saison précipite la décadence de l'établissement.

Un temps occupé par une œuvre de bienfaisance américaine, les bâtiments deviennent préventorium, puis aérium Saint-Michel jusque dans les années 1970.

**1965** – Le docteur Bonnet achète l'établissement. Il revend en 1982 à la municipalité de Vitrolles qui l'aménage en centre de loisirs.

**1996** – La municipalité de Lacaune achète l'ensemble de l'établissement, les terrains et la source.

**2002** – L'ancien établissement thermal est démoli. On propose d'établir en lieu et place un parc de loisirs avec piscine.

**2013** – Le projet est réalisé depuis 2005. Le débit de l'eau est de 30 m<sup>3</sup>/h. La température est de 24°. L'Espace des Sources Chaudes, nouvelle appellation, accueille de nombreux visiteurs. Ils peuvent pleinement profiter de la piscine, d'un bassin ludique extérieur avec toboggan, pentagliss, d'un jacuzzi, du sauna, du hammam nordique sans oublier le vélo aquatique, la salle de cardio-training et de musculation, les douches massantes... une réussite!

**2017** – Un centre de bien-être voisin de la piscine a vu le jour. Il complète l'offre de la piscine et dispose d'un jacuzzi extérieur.

Les propriétés des eaux sont à nouveau pleinement reconnues et exploitées.



# Notre village



La Fontaine des Pisseurs



L'Enfant Sauvage



Les mégalithes



La filature Ramond



Le musée de la charcuterie



Le Musée du vieux La Caune



Le Casino



Les sentiers de rando et VTT



La charcuterie



L'eau de  
Mont Roucoux



Les fromages locaux



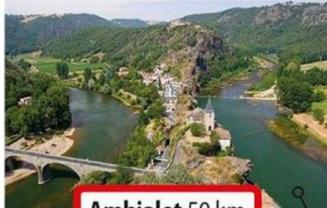
Les bonnes tables



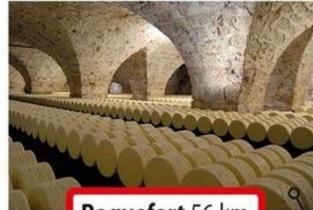
L'Espace des Sources Chaudes



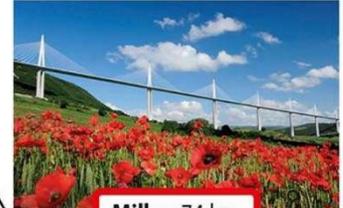
# Notre région



**Ambialet 50 km**



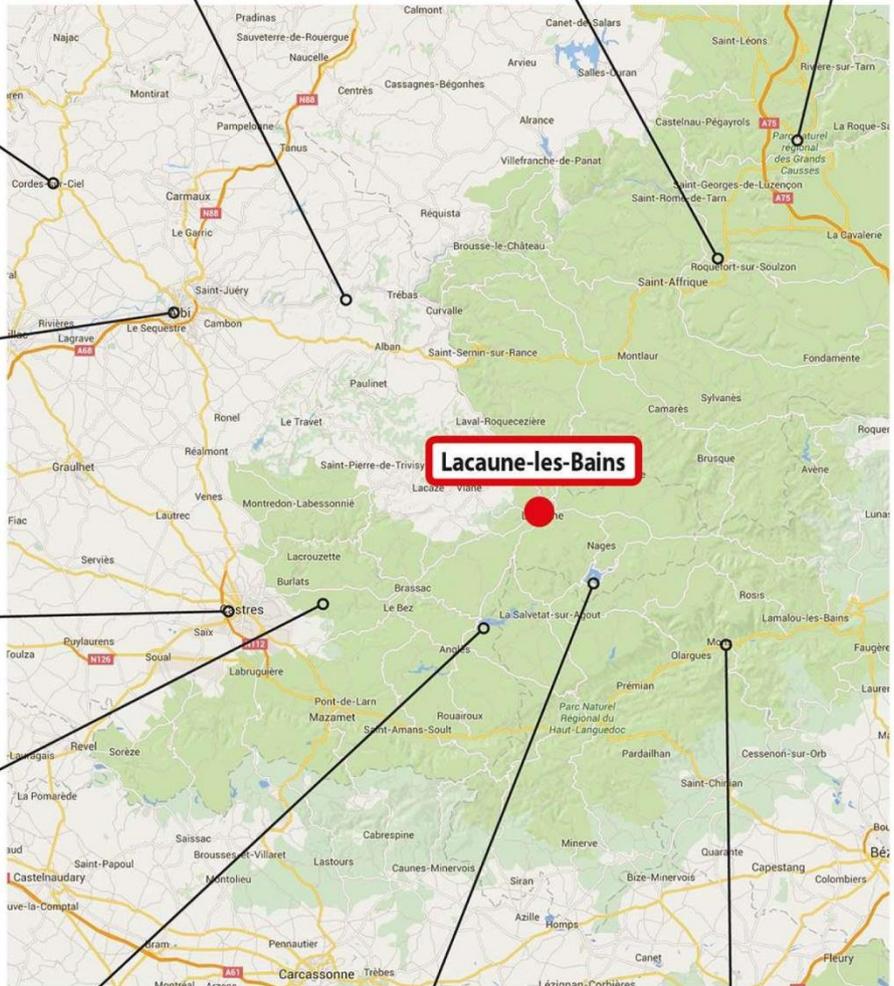
**Roquefort 56 km**



**Millau 74 km**



**Cordes-sur-Ciel 89 km**



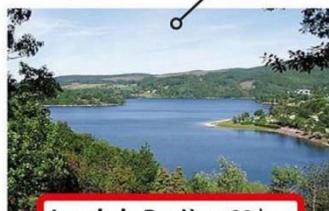
**Albi 65 km**



**Castres 46 km**



**Le Sidobre 35 km**



**Lac de la Raviège 22 km**



**Lac du Lauzas 15 km**



**Gorges d'Héric 54 km**

